

Si le Service Civique a bien été créé en 2010 comme un nouvel élément fort du service national, déjà « universel », il n'a jamais vraiment été promu et valorisé comme tel, ni par l'Agence du service civique, ni par les structures accueillant les jeunes volontaire. La référence donnée est généralement la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique, et non les articles du code du service national qui aujourd'hui portent le service civique. Une grande majorité des jeunes n'ont pas conscience du lien entre service civique et service national, même s'ils en ont entendu parlé pendant leur JDC.

Sans remettre en cause la place spécifique du service civique, pour les jeunes et la société, le projet de nouvelle obligation du service national universel pose d'autres questions, liées au « parcours de citoyenneté », enseignement pendant la scolarité, journée défense et citoyenneté notamment.

Que croyons-nous nécessaire, que voulons-nous promouvoir, en terme d'éducation à la citoyenneté ?

Que refuserions-nous de cautionner ? L'obligation elle-même ? Ses objectifs ? Ses modalités ?

Une évidence : le volontariat, l'engagement, ne peuvent relever d'une obligation...

Il ne s'agit donc pas d'opposer cette nouvelle obligation au service civique, mais de la voir dans le contexte global d'un service national « universel », de ses objectifs et modalités...

Quelques questions / nouvelle obligation

Quel(s) objectif(s) ? Temps à visée éducative ou/et « service » effectif pour l'intérêt général

- Mixité sociale / brassage
- Lien social
- Citoyenneté
- Lien armées Nation / Armées Jeunesse
- Esprit de défense
- Renfort opérationnel / Garde Nationale
- ... ?

Quelles modalités, répondant aux objectifs fixés ?

- Internat / externat
- Période d'un mois en continu / sessions d'une journée en discontinu
- Pendant les vacances scolaires (universitaires) ou sessions tout au long de l'année ?
- Tronc commun contraignant pour toutes et tous ou grande souplesse ?

Quelle situation des jeunes pendant ce temps obligatoire ?

- Prise en charge financière : déplacements / repas / hébergement
- Quel statut ? militaire / civil ; couverture sociale ; indemnités...

Quelles sanctions en cas de non-respect de l'obligation ?

- Concours, diplômes, examens d'Etat
- Accès à l'Université
- Droits civiques
- Pénalités financières
- ... ?

Quelle complémentarité / autres dispositions du service national ?

- Éducation à la défense pendant le cursus scolaire
- Journée défense citoyenneté
- Service civique et autres volontariats

Quel rôle des associations dans ce temps obligatoire ?

- Éducatif, avec des approches citoyennes et une démarche d'éducation populaire
- Accueil des jeunes pour effectuer une partie du temps obligatoire au service de la collectivité

A propos du « service national universel »

Depuis 1971, le code du service national pose que « le service national est universel »

- En 1971, et jusqu'à sa réforme en 1997, le service national universel = obligatoire pour les citoyens français de sexe masculin
- Depuis la réforme de 1997, le service national universel concerne aussi les femmes et comporte des obligations et des volontariats (dont le service civique depuis 2010).

Code du service national actuel :

PRINCIPES :

Les citoyens concourent à la défense et à la cohésion de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel. (Article L111-1)

Le service national universel comprend des obligations : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux. Il comporte aussi un service civique et d'autres formes de volontariat.

La journée défense et citoyenneté a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse.

L'appel sous les drapeaux permet d'atteindre, avec les militaires professionnels, les volontaires et les réservistes, les effectifs déterminés par le législateur pour assurer la défense de la Nation. (Article L111-2)

L'enseignement de la défense est organisé dans les conditions fixées par l'article L. 312-12 du code de l'éducation ci-après reproduit :
" Art.L. 312-12-Les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne ainsi que l'organisation générale de la réserve font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre de l'enseignement de l'esprit de défense et des programmes de tous les établissements d'enseignement du second degré. " Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. " (Article L114-1)

En complément de cet enseignement, est organisée pour tous les Français la journée défense et citoyenneté à laquelle ils sont tenus de participer. La journée défense et citoyenneté a lieu entre la date du recensement des Français et leur dix-huitième anniversaire. Elle dure une journée. A l'issue de la journée défense et citoyenneté, il est délivré un certificat individuel de participation. (Article L114-2)

LE SERVICE CIVIQUE (Article L120-1)

Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger auprès d'une personne morale agréée.

Le service civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'Agence du service civique, ouvert aux personnes âgées de seize à vingt-cinq ans ou aux personnes reconnues handicapées âgées de seize à trente ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation. (...)

Le service civique peut également prendre les formes suivantes :

Volontariat associatif ; Volontariat international en administration et Volontariat international en entreprise ; Volontariat de solidarité internationale ; Service volontaire européen ; Service civique des sapeurs-pompiers

LES AUTRES FORMES DE VOLONTARIAT :

Le volontariat vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation. (Article L120-37)

Chapitre Ier : Le volontariat dans les armées. (*Nationalité française – Code de la Défense – dont le SMA Outre-mer **)

Chapitre II : Dispositions relatives aux volontariats internationaux (*VIA / VIE – 18 à 27 ans – ouverts aux ressortissants UE et EEE*)

Chapitre III : Le volontariat pour l'insertion (*EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi)– 16 à 25 ans – résidence en métropole*)

** En métropole, le Service Militaire Volontaire a été institué à titre expérimental en 2015 par la loi actualisant la programmation militaire 2015-2019. Il a été conforté en 2017 comme « service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion », rattaché à la DSNJ.*

	JDC	Engag. SC	VIA	VIE	VSI	SVE	EPIDE	SMA	SMV
Volume par an	775.000	110.000	626 (2015)	9.000 (2015)	1.956 (2015)	1.069 (2016)	3500	6000	1000
Coût par jeune	140 €						23.000 €		

Le projet de « service national universel » d'Emmanuel Macron : une période obligatoire d'un mois

Dans l'actualité des 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 = page 3 !

Geneviève Darrieussecq* précise le projet de service national obligatoire

* Geneviève Darrieussecq a été maire de Mont-de-Marsan et membre du Comité exécutif du MoDem. Éluée députée des Landes en juin 2017 sous l'étiquette En Marche !, elle a été nommée secrétaire d'état auprès de la ministre des armées, Florence Parly. Elle est notamment chargée du lien Armées-Nation et de la jeunesse, avec le projet de service national.



[France 3 Nouvelle-Aquitaine Dimanche en politique – Dimanche 1^{er} octobre 2017](#)

Geneviève Darrieussecq prépare le retour du service national pour les jeunes

Ancienne maire de Mont-de-Marsan, elle est l'invitée de Dimanche en politique diffusé sur France 3 dimanche 1er octobre 2017. Retour sur les 4 premiers mois de sa nomination et les chantiers en cours. Notamment celui du retour au service national.

<https://www.youtube.com/watch?v=wTVu3hgPeU0> **Service national obligatoire : passage du point 10' à 13'40''**

« Ce sera une mission interministérielle, pilotée par le Premier ministre, le seul ministère des armées ne peut pas prendre en charge ce dispositif. Il y aura le ministère de l'intérieur, le ministère de l'éducation, le ministère de la culture... beaucoup de ministères seront mobilisés autour de ce projet.

L'idée générale est d'abord de favoriser la rencontre de la jeunesse avec elle-même, le brassage de la jeunesse. Mais aussi de faire en sorte qu'elle puisse acquérir les notions de ce qu'est le pays, des besoins de sécurité du pays, la façon dont on sécurise notre pays, par les armées, mais aussi par la sécurité intérieure. Le projet concerne les garçons et les filles, entre 18 et 21 ans.

Je pense qu'un mois serait une bonne durée, il faut que la durée soit acceptable, par la jeunesse aussi, et qu'elle soit efficace.

Pour l'instant les objectifs sont en train d'être définis, nous allons mettre en place une commission de haut niveau pour travailler sur ce sujet. Nous avons demandé à toutes les administrations qu'elles fassent un point sur tous les dispositifs pour la jeunesse existants, il y en a beaucoup, il y a le service civique, il y a la journée défense citoyenneté, le service militaire volontaire, les EPIDES... Nous allons étudier tous ces dispositifs, ce qu'ils ont apporté, le budget qu'ils nécessitent et avec ce diagnostic travailler sur la suite avec tous les interlocuteurs dont je vous ai parlé. Il faut y associer bien sur les parlementaires, mais également les représentants de la jeunesse. On ne peut pas parler de la jeunesse sans la jeunesse.

Cette commission travaillera jusqu'à la fin du printemps 2018 et je pense qu'il sera peut-être possible d'envisager une expérimentation à partir de 2019. Les militaires ne sont pas en capacité de pouvoir réguler tout le service national dans son ensemble. Par contre, ils sont en capacité de porter une petite partie. »

Le service national universel pourrait être expérimenté «en 2019» - Leparisien.fr avec AFP -

Samedi 30 septembre 2017, Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, intervenait aux Universités de rentrée du MoDem. En marge de cet événement, déclaration à l'AFP.

<http://www.leparisien.fr/politique/le-service-national-pourrait-etre-experimente-des-2019-30-09-2017-7297926.php>

Edouard Philippe devrait nommer une commission en octobre pour fixer les objectifs de ce dispositif. Emmanuel Macron avait fait de ce service national d'un mois une promesse de campagne.

Le service national universel pourrait être expérimenté «en 2019», a déclaré samedi la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq. Emmanuel Macron, qui avait fait de ce service national d'un mois une promesse de campagne, avait annoncé la création d'une commission le 14 juillet, sans détailler le calendrier.

« Depuis, il y a eu des rencontres techniques, des demandes aux administrations de faire un point sur les actions déjà mises en place pour la jeunesse », a indiqué samedi Geneviève Darrieussecq, en marge de l'université de rentrée du MoDem à Guidel (Morbihan).

« La commission de haut niveau va prendre en charge ce dossier. Nous avons fait des propositions au Premier ministre qui devrait la nommer courant octobre », a-t-elle ajouté, en précisant que l'esprit était d'y inclure « tous les représentants des ministères concernés, des responsables de la jeunesse, des parlementaires, des personnes qualifiées ». « L'idée est que la Commission puisse remettre ses préconisations au printemps 2018. Ensuite, il pourrait y avoir une phase d'expérimentation en 2019, c'est ce qui est souhaité par le président de la République et le Premier ministre », a poursuivi Geneviève Darrieussecq.

Durant la campagne, Emmanuel Macron avait anticipé un projet de loi dès la fin 2017, évoquant un coût compris entre 2 et 3 milliards d'euros («en rythme de croisière»), et en promettant que le budget des Armées ne serait pas ponctionné.

« Il y aura une ligne nouvelle consacrée à cette action », a confirmé Geneviève Darrieussecq. « Donc soit on demande une participation aux ministères concernés », comme l'Éducation, l'Intérieur, la Santé, les Sports, soit on trouve des ressources dédiées », a-t-elle indiqué, en souhaitant d'abord « fixer précisément les objectifs » de ce service national qui doit concerner entre «600 000 et 800 000 jeunes» chaque année.

Geneviève Darrieussecq souhaite notamment que ce service « forme des jeunes qui soient protecteurs du pays ». Ils pourraient y apprendre « les gestes qui sauvent, la conduite à tenir en cas de cataclysme, d'attentats, d'état de guerre ».

Dans le cadre de l'université de rentrée du MoDem, le président du parti centriste François Bayrou a apporté son soutien au projet tout en demandant à ce que l'on «réfléchisse à ajouter un mois de service civique».

Geneviève Darrieussecq : "il y a une attente pour le retour du service national" – 12 septembre 2017

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/genevieve-darrieussecq-il-y-a-une-attente-pour-le-retour-du-service-national-1505227490>

Geneviève Darrieussecq était à Dijon ce mardi. La secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées est venue assister à la fin du Congrès National de la Fédération Maginot. Nous l'avons interrogée sur le projet de retour du service national.

A propos des jeunes, parmi les promesses de campagne d'Emmanuel Macron, il y a le rétablissement du service national : « ce serait un service national obligatoire qui s'adresserait aux jeunes de 18 à 21 ans », confirme Geneviève Darrieussecq. « Ce ne sera pas un service militaire, mais il y aura des notions sur le fonctionnement des armées, ce qu'est la défense nationale, mais on trouvera aussi des notions sur la sécurité intérieure, la police et la gendarmerie, » ajoute la secrétaire d'Etat. La sécurité civile devrait aussi avoir sa place : « ce serait bien de former toute une génération aux gestes qui sauvent, » note la secrétaire d'Etat, « que ce soit dans des moments d'attentats ou des moments de catastrophes naturelles comme on vient d'en vivre sur les îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy. »